

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : tanya-patry-csssh-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/421325903bf726c721bbb8f8>

Date d'obtention : 2024-10-18 14:44:41

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la méthode d'intervention Sexto est un guide , une marche à suivre ce qui nous permet d'intervenir efficacement et rapidement. La trousse qui comprend une grille d'évaluation de l'incident permet de recueillir de l'informations sans avoir à regarder des images ou vidéos ce qui permet de préserver la sécurité et l'intégrité de la personne. De plus la méthode d'intervention Sexto permet une prise en charge rapide ce qui limite la propagation des images/vidéos et causes moins de répercussions chez la victime et la famille.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une assurance/confiance à intervenir puisqu'il y a un protocole d'entente, une démarche à suivre. (uniformisation des interventions et protocole d'entente avec le corps policier & le DPCP). Je n'aurais pas l'impression d'intervenir dans le néant. Il est difficile de rassurer les victimes lorsque nous ne savons pas ce que nous faisons. Le fléau du sexto est une problématique complexe, car c'est un cybercrime (la propagation peut devenir exponentielle) et à caractère sexuel, donc il y a matière à la judiciarisation.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à la préservation de la sécurité et l'intégrité des élèves en rassurant la victime, en lui expliquant le déroulement du processus d'intervention Sexto et qu'elle n'aura pas besoin de nous montrer le contenu qui a été partagé, car la grille d'évaluation de l'incident va nous permettre de recueillir les informations dont on a besoin, sans que nous ayons besoin de regarder ce qui a été partagé.